

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 4 février 2022

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Monsieur Philippe BARBAT, conseiller d'Etat, rapporteur au conseil d'Etat, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Hugues GHENESSIA DE FERRAN, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires juridiques, service des affaires juridiques et internationales, secrétariat général du ministère de la culture ;

- Madame Catherine MONNET, attachée d'administration de l'État principale, secrétaire générale à la direction des affaires culturelles d'Occitanie ;

- Madame Martine RUAUD, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du bureau de la gestion des ressources humaines, département des affaires financières et générales, direction générale des médias et des industries culturelles ;

- Madame Sophie SEYER, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale, Institut national du patrimoine.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par monsieur Hugues GHENESSIA DE FERRAN, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires juridiques, service des affaires juridiques et internationales, secrétariat général du ministère de la culture.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 février 2022

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude DE MARTIN DE VIVIES